Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 35 (1906)

Heft: 3

Rubrik: Leçons préparées de langue maternelle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

formes, et notamment des liqueurs à essences, à la condition expresse que cet enseignement se borne à prêcher la tempérance et la modération, en s'abstenant de toute exagération susceptible d'en compromettre le succès ou d'en dénaturer le sens.

« II. — Orientation de l'enseignement primaire en lui donnant pour but la formation de la ménagère et en le couronnant par l'enseignement ménager sous toutes ses formes.

« III. — Encouragements aux sociétés de sport, de gymnastique, de tir, aux orphéons, sociétés chorales ou musicales, bibliothèques et théâtres populaires, salles de lecture ou de conférences, etc.

« IV. — Institution de prévoyance et de défense contre les crises de la vie ; sociétés d'épargne, retraites ouvrières, assurances contre le chômage ou la maladie, assurances en cas de décès, etc.

« V. — Parallèlement à ces réformes, il y a lieu de développer et de modifier les programmes scolaires en vue d'enseigner aux enfants comme aux adultes à dominer leurs instincts, à n'abuser de rien et à garder toujours et partout le respect d'eux-mêmes et d'autrui de façon, en un mot, à faire l'éducation du caractère et de la volonté. »

Les desiderata II et III ne sont-ils pas particulièrement intéressants pour nous ? La loi additionnelle du 10 mai 1904, sur l'instruction primaire, ne s'y trouve-t-elle pas implicitement louée ? Quant aux institutions de prévoyance ne sont-elles pas actuellement à l'ordre du jour dans notre canton : caisse d'épagne, mutualités scolaires ?

CITRONELLE.

LEÇONS PRÉPARÉES DE LANGUE MATERNELLE

Les os, les muscles, la peau

Nous n'exposerons pas ici la marche à suivre et les procédés à employer dans cette leçon d'histoire naturelle, notre tâche étant plutôt d'indiquer quelques-uns des exercices de langue qu'on en peut tirer ; mais pour que ces exercices soient fructueux et puissent être abordés par les élèves, il est de toute nécessité que la leçon soit bien donnée ; elle sera telle si les élèves comprennent les mots nouveaux et s'ils peuvent faire un compte rendu libre de tout le chapitre. C'est

dire l'influence prépondérante des leçons de lecture et la préparation consciencieuse que nous devons y apporter.

Passons maintenant aux applications :

1° Définitions.

Définir par une phrase complète tous les mots italiques du texte. Exercice oral, puis écrit. Il y a la matière de deux devoirs :

Le squelette est l'ensemble des os du corps de l'homme et des animaux. — Le crâne est une forte boîte en os qui contient l'encéphale ou cervelle. — La tête est la partie la plus élevée et la plus importante du corps, etc., etc.

2° Rédaction.

Le tronc.

Plan. — Partie principale contient : rattache, cou, épaule, hanche. — Sternum. — Colonne vertébrale, côtes. — Thorax, organes, leur rôle. — Bassin, organes, rôle. — Anus et canal urinaire.

Les membres supérieurs et les membres inférieurs.

Plan. — Ressemblances : attache, trois parties, 1re un os, 2me deux os, 3me cinq doigts ; articulations — Différences : longueur et grosseur, fonctions de chacun, perfections de la main, le pouce opposable aux doigts.

La peau et ses maladies.

Plan. — Recouvre, intérieur, beauté. — Parties, épiderme, mucus et pigment, derme. — Pores, écoulement et absorption. — Propreté. — Maladies, gale, gerçure, engelure, dartre, furoncle.

3° Analyse des participes passés.

Afin de ne pas décourager les élèves, il faut limiter le devoir à quelques alinéas. Indiquer au tableau les abréviations à employer.

l'a formé	conj. avoir, comp. dir. *l'*avant. m. s.
affaissées	s. auxil., se rapp. à chair, f. p.
composé	s. auxil. se rapp. à crâne, m. s.
sont percées	conj. être, sujet, elles, vertèbres, f. p., etc.

4° Analyse logique.

Transcrire 10 propositions absolues et souligner les sujets par deux traits parallèles, les compléments directs par un, les compléments indirects par deux à la suite, et les compléments circonstanciels par trois.

Il ne faut souligner que le mot qui remplit un rôle dans la proposition et non ses déterminatifs ou qualificatifs qui ne sont que des accessoires. Ne pas confondre les compléments du nom et de l'adjectif avec ceux du verbe.

Exiger des traits à la règle et non à main levée.

La tête occupe le *sommet* de l'édifice.

La tête offre dans toute sa *hauteur* une *pile* de petits os appelés vertèbres, au nombre de 33.

Transcrire de même 10 propositions complétives déterminatives et mettre entre parenthèses les substantifs remplacés par les pronoms conjonctifs.

Qui (parties) composent notre *corps*.

Qui (les os) donnent de la *consistance* à toute la *machine*.

G. Gendre.

Nos fonctions accessoires

Il arrive très souvent que les instituteurs sont chargés, à la campagne, de fonctions accessoires. Les plus communes sont celles de secrétaire communal, d'organiste, de directeur de chant, de sacristain.

Il est clair que tout maître, surtout s'il est chargé de famille, est bien aise d'ajouter à son traitement un petit appoint, toujours le bienvenu. La question matérielle ne peut pas être traitée à la légère et les soucis qu'elle cause nuisent bien souvent à la tranquille lucidité, nécessaire à la tenue parfaite d'une école. Sous ce rapport là, les occupations accessoires confiées aux instituteurs sont donc avantageuses.

Renferment-elles par contre des inconvénients ?

Oui, certes, de nombreux et réels inconvénients dans plusieurs cas. En général, toute occupation étrangère vole du temps qui devrait être consacré à la préparation de la classe, à la correction des travaux, au perfectionnement intellectuel de l'instituteur ou même au repos qui lui est nécessaire comme à tout le monde. Plus cette occupation est astreignante, plus elle est donc à déconseiller, gain matériel mis à part.

Les fonctions de secrétaire communal présentent, sous un point de vue particulier, des inconvénients multiples. L'instituteur-secrétaire a beaucoup de besogne dans certaines communes. Pour être constamment à jour, il doit parfois faire des efforts bien méritoires et prendre sur son sommeil le temps dont il a besoin. D'un côté, l'inspectorat lui réclame toute son assiduité pour la classe ; d'un autre côté, la préfecture attend des comptes, des formulaires, des rapports ; enfin le syndic a commandé telle et telle correspondance, et il aime peut-être plus que tout autre à être satisfait immédiatement.

Je parlais de soucis tout à l'heure. Si le traitement gagné par ce travail en enlève, il en donne d'autres d'autant plus agaçants qu'ils se renouvellent et varient chaque jour.